Résolution sur le financement de l'aide au développement

2002/2509(RSP) - 07/02/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune sur le financement de l'aide au développement, à l'occasion de la conférence mondiale organisée par l'ONU à ce sujet à Monterrey (Mexique) les 21 et 22 mars 2002 et qui sera suivie du sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, septembre 2002). Principal bailleur d'aide international en matière de développement et estimant que la fourniture d'une aide adéquate est plus pressante que jamais, l'Union européenne attache une grande importance à la réussite de cet événement. Bien qu'un projet de résolution, appelé 'consensus de Monterrey', ait vu le jour à l'issue des travaux préparatoires à New York, les députés européens regrettent que ce document ne comporte pas d'obligation contraignante assortie d'un calendrier impératif, et demandent au Conseil d'y pourvoir de toute urgence, afin que la contribution de chaque Etat membre à la politique de développement corresponde à 0,7% de son PNB d'ici 2007, selon l'exemple irlandais. En outre, il est à déplorer que depuis une dizaine d'années, les pays les plus riches aient considérablement réduit leur aide au développement, jusqu'à atteindre le niveau le plus bas jamais enregistré. Or la solidarité avec les pays les moins développés constitue l'un des principaux objectifs de la politique de l'UE, et ce n'est qu'ainsi que la pauvreté pourra être éradiquée, en associant à cette lutte, sur un pied d'égalité, la société civile ainsi que le secteur privé. Le Parlement européen réitère son engagement en faveur d'une réduction de la pauvreté de moitié et d'une éducation de base pour tous d'ici 2015. Sur le plan financier, il se trouve que la politique de développement de l'UE est actuellement financée par deux instruments distincts -le FED et le budget de l'UE-, ce qui ne favorise ni une bonne coordination, ni la cohérence de la politique de l'Union. Le Parlement européen se félicite toutefois du rapport intérimaire demandé à la Commission, dans une logique de stratégie globale axée sur la cohérence des efforts déployés au niveau mondial. Si l'aide doit être accessible à tous, les députés souhaitent cependant favoriser les pays les plus pauvres. La libéralisation du commerce doit promouvoir davantage d'équité, et des méthodes nouvelles de transferts de technologie doivent être mises au point. Il s'agit d'instaurer un climat d'investissement transparent et stable, de diminuer les obstacles aux échanges commerciaux, seule source extérieure importante de financement du développement, d'encourager le micro-financement, mais aussi de prolonger les initiatives de suppression de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), adoptées au sommet de Cologne en 1999 et dont la mise en oeuvre est fort lente. A cet effet, les députés invitent l'UE à encourager les approches en matière d'allégement de la dette en lien avec les objectifs de développement fixés (AM3), et se félicitent de la proposition relative à un mécanisme international de traitement de la dette, premier pas vers une procédure d'arbitrage équitable et transparente. Enfin, les députés européens appellent à un contrôle démocratique accru au sein des organisations financières internationales et souhaitent la mobilisation de ressources supplémentaires pour la lutte contre les maladies liées à la pauvreté et le développement de l'éducation.